



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 7 septembre 2016

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 7 septembre 2016 à 17h30 à la Salle Communale de Chevilly sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Anita BENIER (Baccon), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Gervais GREFFIN (Bucy le Roi), Madame Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs Michel FAUGOUIN (Communauté de Communes du Val des Mauves et Chaingy), Bernard TEXIER (Chevilly), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Joël CAILLARD (Gémigny), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Messieurs Jean Luc BEURIENNE (Patay), Christophe LLOPIS (Rouvray Sainte Croix), Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péravy la Colombe), Eric DAVID (Sougy), Madame Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Gérard HUCHET (Tournoisis), Christophe SOUCHET (Trinay), Daniel THOUVENIN (Villorceau).

Ainsi que : Messieurs Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Daniel FOUCAULT (Patay), Mesdames Michèle DUMAS (Saint Péravy la Colombe), Miriane BONHOMMET (Sougy), Monsieur Christian DUMAS (Conseil Régional Référent), Madame Marie-Christine EUGENE (Conseil Régional Centre).

Étaient également présents : Mesdames Sandra MARTIN (Pays Loire Beauce), Camille DUBRULLE (Pays Loire Beauce), Caroline COSYNS (Pays Loire Beauce).

Étaient absents excusés : Madame Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Messieurs Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Benoît PERDEREAU (Gidy).

Monsieur le Maire de Chevilly accueille les Membres du Comité Syndical et présente brièvement sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur TEXIER pour son accueil. Il remercie également Monsieur DUMAS, Maire d'Ingré et Elu Régional Référent du Pays Loire Beauce. Il propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2016

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

2 - Demande de subvention pour les outils de communication de l'Agenda 21 – PCET,

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de faire connaître la stratégie et le programme d'actions de l'Agenda 21 – PCET du Pays. Aussi, il précise qu'une consultation a été faite pour l'élaboration d'une charte graphique et d'un logo (permettant d'identifier les actions), d'un document général de présentation de la démarche, stratégie et programme d'actions et d'un document de synthèse. Monsieur le Président informe les Membres qu'aucune impression papier n'est prévue, les documents ayant vocation à être diffusés uniquement de manière dématérialisée. Néanmoins, il précise que des impressions partielles seront possibles.

Il indique que le prestataire retenu est ART FREELY pour un montant de dépenses de 8 400 € TTC, dont 6 000 € de subventions par la Région Centre Val de Loire et 2 400 € par le programme Leader.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter le Contrat Régional de Pays Loire Beauce,
- De solliciter le Programme Leader du Pays Loire Beauce,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-22**).

3 - Autorisation de vendre le véhicule de service,

Monsieur le Président indique qu'un nouveau véhicule de service électrique, une ZOE de marque RENAULT, a été acquis par le Pays en mai 2016. De ce fait, une délibération est nécessaire pour acter la vente de l'ancienne voiture TWINGO, achetée en 1997, et qui a été revendue le 26 août dernier à un particulier pour un montant de 500 €.

Monsieur ROUSSEAU s'interroge sur la provenance de l'électricité à savoir nucléaire ou éolien.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'approuver la vente du véhicule de service,

- De sortir le véhicule de l'inventaire du Syndicat Mixte,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-23**).

4 - Renoncement à l'adhésion à l'Agence Loiret Numérique.

Monsieur le Président rappelle qu'en décembre 2015, le Pays a montré son intérêt pour la création de l'Agence Loiret Numérique dans le cadre d'une réflexion sur un service SIG en lien avec le SCoT. Les 3 communautés de communes du territoire ayant déjà adhéré à l'Agence Loiret Numérique en 2016, et compte tenu de la participation de 18 000 € demandée pour l'adhésion du syndicat, Monsieur le Président propose de ne pas adhérer à l'Agence Loiret Numérique. Il suggère cependant que les données du Pays puissent être mises à disposition des intercommunalités.

Madame MARTIN explique que la non-adhésion du Syndicat entraîne un retard administratif dans le déploiement du service car la liste des membres est annexée aux statuts et qu'en cas du retrait du Syndicat Mixte, toutes les collectivités membres doivent délibérer à nouveau. Elle propose donc que le Pays adhère à l'Agence Loiret Numérique, mais ne participe pas financièrement à cette structure.

Compte tenu de ses éléments, Monsieur le Président propose aux membres :

- D'adhérer à l'Agence Loiret Numérique sous réserve de non participation financière,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-24**).

5 - Présentation du dispositif Contrat de Ruralité.

Monsieur le Président explique aux Membres que le Gouvernement a créé des Contrats de Ruralités suite au Comité Interministériel aux Ruralités de mai 2016. Ils ont pour objectifs :

- ✓ De coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire,
- ✓ De fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets,

Il précise que ces Contrats sont signés entre l'Etat (Préfecture), les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), plusieurs EPCI et éventuellement la Région et le Département. Il explique aux Membres que dans le Loiret, le Préfet envisage de travailler avec des Pays qui ont vocation à devenir PETR.

Monsieur le Président liste les 6 volets du dispositif comme suit :

- ✓ Accès aux services et aux soins
- ✓ Revitalisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- ✓ Attractivité du territoire : économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme
- ✓ Mobilités
- ✓ Transition écologique
- ✓ Cohésion sociale.

Monsieur le Président précise que des crédits seront fléchés spécifiquement dans la prochaine enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 à hauteur d'environ 216 Millions (au niveau national).

Il informe également qu'un contact a été pris avec la Préfecture pour faire acte de candidature en juillet 2016 et qu'une réunion aura lieu le 15 septembre prochain.

Madame CHARDON demande si des crédits peuvent être prévus pour la gestion des eaux pluviales suite aux récentes inondations. Monsieur le Président pense que ce thème n'entre pas dans les 6 volets précités. Cependant, il informe les Membres qu'un travail prospectif est actuellement en cours avec les Services de l'Etat et que d'autres crédits (DETR, Agences de Bassin notamment) pourraient financer les investissements nécessaires.

Compte tenu de ces éléments et considérant qu'une somme non négligeable pourrait venir abonder les projets des collectivités membres du Pays Loire Beauce, Monsieur le Président propose aux membres :

- De s'engager dans l'élaboration d'un Contrat de Ruralité,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-25**).

6 - Évolution du périmètre du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

Monsieur le Président rappelle aux Membres le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale acté en mars dernier. Il précise que le territoire du Pays est concerné mais également les territoires des Pays Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans – Val de Loire. Ces évolutions de périmètres impactent le prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale et également les SCoT en cours d'élaboration.

Monsieur le Président rappelle que les Pays sont fondés sur des territoires de communautés de communes entiers comme cela a été le cas lors de l'adhésion des communes d'Epieds en Beauce et Charsonville à la CC Beauce Oratorienne.

Monsieur le Président précise aux Membres que plusieurs réunions se sont déroulées pendant l'été pour envisager l'évolution des périmètres des Pays mais il informe les Membres qu'aucun consensus n'a été trouvé pour le moment. Plusieurs échanges sont prévus avec la Région Centre Val de Loire et la Préfecture du Loiret.

Madame MARTIN souhaite que des territoires cohérents et harmonieux soient trouvés.

Monsieur ROUSSEAU s'interroge sur les conséquences du passage de la Communauté d'Agglomération d'Orléans en Métropole. Monsieur DUMAS précise qu'en effet la Communauté d'Agglomération envisage sa transformation en Communauté Urbaine puis en

Métropole si le projet de loi est adopté. Monsieur DUMAS précise que ces modifications statutaires n'ont pas d'incidence sur les territoires limitrophes.

7 - Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte :

Madame S.MARTIN rappelle que le Pays a obtenu une première enveloppe de 500 000 € et une seconde de 1 500 000 €. Elle précise que compte tenu des prochaines élections présidentielles, il devient urgent de signer les conventions pour bloquer les crédits. Cependant, elle informe les Membres que les échanges avec les services (DREAL et DDT) sont toujours complexes et qu'il faut régulièrement intervenir auprès de la Ministre.

➤ État d'avancement des projets,

Madame S.MARTIN présente les modifications et précise que la Commune de Beaugency a obtenu le statut de lauréat. Elle informe les Membres que Beaugency ayant obtenu une enveloppe, la commune ne bénéficie plus des crédits du Pays.

ENVELOPPE DES 500 000 €			
Projets	Montants réservés 07/2015	Commentaires	Montants revus, en attente de validation
Diagnostic mutualisé éclairage public	26 000 €	Règle de non cumul TEPCV et ADEME	0 €
Rénovation AGORA	100 000 €	Action annulée – Beaugency TEPCV	0 €
Appel à projets « rénovation énergétique exemplaire »	110 000 €	Baccon en cours de contractualisation Préparation des conventions pour les autres collectivités avant fin 2016	302 300 € à répartir selon les projets opérationnels à fin 2016
Appel à projet « travaux de modernisation de l'éclairage »	92 300 €	Montant forfaitaire en attente de confirmation par les services de l'Etat (416 € par candélabres ?)	
Actions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation sur l'éclairage	16 000 €	Actions à engager en 2017	16 000 €
Acquisition d'un véhicule propre	20 370 €	Achat zoé + flockage + bornes	20 370 €
Distribution de cabas réutilisables	10 000 €	Lancement septembre 2016	36 000 €

ENVELOPPE DES 1 500 000 €		
Rénovation énergétique exemplaire et équipements de production d'énergie renouvelables (géothermie ou bois)	<i>Un conventionnement à prévoir fin 2016-début 2017 pour des projets opérationnels en 2017 :</i> - <i>Des projets déjà identifiés, à confirmer</i> : Lailly en Val, Sougy, Tournois, ... - <i>Des projets à identifier :</i> * Isolation des bâtiments publics * Dépenses connexes à l'installation de systèmes de chauffage EnR	1 250 000 € À répartir selon la nature des projets
Fonds de soutien aux travaux de modernisation de l'éclairage public	Conditions : - Forfait maximum par point lumineux, - PRECISER LES CRITERES ET LES MONTANTS SUITE AUX DIAGNOSTICS REALISÉS	
Dispositif global de rénovation des logements privés	Action portée par le Pays Loire Beauce en lien avec le projet de plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat	250 000 €

Monsieur le Président propose aux membres :

- De prendre acte du retrait de la Commune de Beaugency compte tenu qu'elle a obtenu le statut de Lauréat,
- De prendre acte du retrait des crédits liés au diagnostic mutualisé d'éclairage public compte tenu du non cumul de crédits ADEME et TEPCV,
- De redéployer les fonds libérés vers les autres actions notamment les travaux de modernisation de l'éclairage, les projets de rénovation énergétique exemplaire et la distribution de cabas réutilisables,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-26**).

➤ Autorisation de signer une convention de partenariat avec ENEDIS (ex-ERDF),

Monsieur le Président précise aux Membres qu'ENEDIS (ErDF) souhaite signer des conventions avec les territoires TEPCV pour :

- ❖ La fourniture de données et d'études (consommation et de production d'énergie à l'échelle du territoire, évolution du réseau électrique, précarité énergétique...)
- ❖ L'accompagnement pour l'optimisation des raccordements au réseau des installations d'EnR, de bornes de recharge électriques...

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec ENEDIS,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-27**).

8 - Programme Leader 2014-2020 :

➤ **État d'avancement de la démarche,**

Monsieur le Président indique que la signature de la convention entre la Région, l'ASP et le GAL est effective, et que le développement des outils de gestion est en cours, ce qui explique qu'il n'y a pas encore d'engagement juridique, ni de versement d'acomptes.

➤ **Adhésion à l'association Leader France,**

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'Association Leader France afin d'assurer la représentation des GAL français auprès de l'Union Européenne, de l'État français, des Régions, des autorités de gestion, des collectivités territoriales, pour un bon fonctionnement des procédures LEADER. Le but est également de faciliter la diffusion rapide d'informations entre GAL sur la prochaine programmation LEADER 2014-2020, les échanges entre GAL et de faire remonter les sujets de préoccupations, notamment par un forum d'échanges. Monsieur le Président précise que le coût annuel de l'adhésion s'élève à 600 € avec 80% de subvention Leader, soit un autofinancement de 120 € à la charge du Pays.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'adhérer à l'Association Leader France,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-28**).

9 - Économie/OCMACS :

➤ **Développement et financement de l'action set de table avec les EPCI,**

Monsieur le Président informe les Membres de l'action set de table proposée aux Cafés-Hôtels-Restaurants dans le but de confirmer leur rôle de relais de l'information touristique locale. Il précise que 26 établissements ont participé à l'action (23%) avec 10 000 sets distribués. Monsieur le Président salue la démarche très positive car appréciée par les CHR et qui a également permis de faire connaître les actions du Pays et de nouer un contact auprès des chefs d'entreprises.

Monsieur le Président précise que cette opération a été financée à 50 % par le FISAC et le reste a été pris en charge par les 3 Communautés de Communes en fonction du nombre d'établissements présents.

Monsieur ROUSSEAU demande si cette action sera reconduite en 2017. Madame MARTIN précise qu'une Commission Développement Economique se réunira prochainement afin d'envisager la poursuite de cette action ou le financement d'une autre action.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'élaborer une convention de partenariat avec les EPCI pour le développement de l'action,
- De mettre en recouvrement la participation de chacune des Collectivités Membres,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-29**).

➤ **Autorisation de signer une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mise en place d'un « Eco-défi des artisans et commerçants en Pays Loire Beauce »**

Monsieur le Président explique que l'objectif de cette action est d'encourager les commerçants et artisans à mener des actions écoresponsables et de les valoriser. Madame COSYNS présente les thématiques des écodéfis proposées aux 1 159 commerçants et artisans du Pays : prévention et gestion des déchets, économies d'énergies, gestion de l'eau, transports et utilisation d'éco-produits. Elle précise que l'action est développée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, en partenariat avec le Pays.

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de communiquer en amont sur cette opération, avec un relais dans la presse, auprès des unions commerciales, associations d'entreprises, organisations syndicales et professionnelles. Les collectivités peuvent aussi le diffuser dans leurs sites internet, bulletins municipaux, panneaux d'affichage électronique... Enfin, Monsieur le Président informe les Membres qu'une prospection de terrain sera effectuée par Caroline et la Chambre des Métiers.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer la convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-30**).

10 - Contrat Régional de Pays / Contrat Régional de Solidarité Territoriale :

➤ **Consommation du 3^{ème} Contrat 2012-2016,**

Monsieur le Président présente l'état d'avancement du 3^{ème} Contrat qui se clôture le 31 décembre 2016. Monsieur le Président précise qu'une quinzaine de dossiers sont encore à engager. Il rappelle aux Membres que les enveloppes non consommées seront redirigées vers le déploiement du très haut débit.

Projets avec montants prévisionnels

**Montants
prévisionnels à
engager**

M2 : Services	Aide au dernier commerce - Boucherie Patay Multiaccueil privé Tavers	70 000 €
M4 : Performance Énergétique	Isolation Salle Associative Gidy (53 rue du bourg) Isolation Maison Agora Beaugency Isolation périscolaire Cravant Autres projets à flécher sur TEPCV : Mairie Tournois, Mairie Annexe St Ay, École Boulay/Bricy, Lailly ...	250 000 €
M5 :Paysages	Théâtre de verdure Beaugency –(Module Paysage et IDEC investissement)	112 100 €
M6 : Mobilité	PMR Mairie Tournois	4 500
M7 Biodiversité	Mare de Huêtre	42 000
Fongible	78 300 € en investissement – 12 000 en fonctionnement	0
ID en Campagne	1 en instruction (<i>Emvolées de Lettres</i>) IDEC investissement : Théâtre de Verdure	113 269,17
CONTRAT VILLE BEAUGENCY	Architecte désigné	490 000 €
Cœur de Village	Tavers à déposer Ruan Saint Ay – place de la Mairie : dossier en cours	51 400

Monsieur le Président remercie la Région Centre Val de Loire pour avoir accepté que le dispositif ID en Campagne soit redéployé pour accompagner les communes touchées par les inondations. Il informe également que, suite au recensement régional de juillet, 7 communes ont fait remonter des investissements (bâtiments, voiries, ...) pour un coût total de 744 303 €. La Région et le Pays ont proposé qu'un taux de 30 % soit fixé pour les investissements et les dossiers seront engagés le plus rapidement possible pour les travaux non assurés.

➤ **Présentation du 4ème Contrat 2017-2022 par la Région Centre Val de Loire (cf. présentation).**

Monsieur DUMAS précise que la Région a souhaité maintenir les enveloppes des Contrats Régionaux malgré un contexte financier difficile. Il précise que la Région a souhaité simplifier les procédures et faire preuve de souplesse avec la fongibilité des crédits, le redéploiement d'ID en Campagne vers l'inondation ...

Madame EUGENE rappelle que le Pays est inclus dans le Bassin de Vie d'Orléans et qu'il doit se référer au document « Ambition 2020 pour le bassin de vie d'Orléans » afin de conjuguer les priorités du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires et les initiatives locales. Elle précise que le Pays reste la maillon opérationnelle de dialogue avec la Région mais que les EPCI sont également signataires du Contrat.

Madame EUGENE précise que le prochain Contrat sera composé de 3 priorités thématiques et de 3 priorités transversales :

- développer l'emploi et l'économie : très haut débit, immobilier d'entreprises et zones d'activités, insertion par l'activité économique, commerces, agriculture, tourisme ...
- favoriser le mieux être social : santé, services à l'enfance et à la jeunesse, équipements culturels et sportifs,
- renforcer le maillage urbain et rural : pôle de centralité, rénovation urbaine, mobilité durable, logement, espace public
- plan climat énergie régionale : 15 % de la dotation de base
- stratégie biodiversité : 5 % de la dotation de base
- ID en Campagne : 10 % de la dotation de base

Madame EUGENE rappelle également les éco-conditionnalités à savoir :

- Bio-conditionnalité : démontrer que les projets ne portent pas atteinte à la Trame Verte et Bleue locale,
- Eco conditionnalité : performance énergétique minimum
- Conditionnalités sociales : 5 % des heures travaillées en insertion pour tout projet dont le coût est supérieur à 500 000 € HT.

Elle rappelle également que des bonifications de 10 points existent en cas de :

- Système chauffage bois ou géothermie,
- Très faible consommation énergétique,
- Bâtiment intégrant une masse significative de matériaux biosourcés,
- Aménagements pour lesquels une surface significative est couverte en matériaux perméables,
- Projets liés à l'agriculture biologique,
- Projets liés à l'ESS : épiceries sociale, gestion associative des crèches.

Monsieur le Président remercie la Région des évolutions et de sa présence régulière auprès du Pays. Monsieur le Président rappelle qu'un recensement des projets des collectivités est effectué afin d'obtenir les projets pour la période 2017-2022 avec une date limite de réponse pour le 20 septembre 2016. Il précise que le territoire pourrait évoluer vers la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne et éventuellement vers la CC du Val d'Ardoux. Il informe la Région que le Pays adoptera son Contrat en décembre 2016 pour signer vers le mois d'avril 2017.

Monsieur le Président insiste sur la vision globale et transversale du Pays et qui permet de candidater à l'obtention de différentes enveloppes comme le Contrat de Ruralité ou encore TEPCV.

11 - Schéma de Cohérence Territoriale : état d'avancement,

➤ Étude Mobilités et Déplacements : information

Madame S.MARTIN précise que les entreprises ont été retenues et que l'étude va démarrer prochainement. Elle rappelle que le lot 1 concerne le recensement de l'offre et de la demande sur les 3 Pays et que le lot 2 concerne la définition d'une stratégie de mobilité à l'échelle des 3 Pays et de l'Agglo.

➤ Etat d'avancement du SCoT

Monsieur le Président rappelle que le périmètre du SCoT devrait suivre les nouvelles frontières des intercommunalités. Le SCoT du Pays Loire Beauce étant en cours d'élaboration, un vide juridique ne permet pas au Pays d'avancer sur la démarche. Le Gouvernement prépare un projet d'ordonnance pour permettre aux SCoT en cours d'élaboration de continuer leur démarche. Cependant, ce texte étant proposé courant octobre, Monsieur le Président propose à l'assemblée de suspendre les travaux liés aux SCoT en attendant de connaître les différentes options pour continuer son élaboration : rester sur le périmètre existant ou évoluer vers le prochain périmètre.

➤ Les Membres de l'Assemblée acceptent la suspension des travaux du SCoT en attendant l'ordonnance du Gouvernement.

12 - Questions diverses.

➤ Réouverture de la ligne Orléans-Chartres

Monsieur le Président profite de la présence d'un élu régional pour faire le point sur la réouverture de la ligne Orléans – Chartres et des projets d'aménagement, voire de fermeture de passage à niveau. Il précise que les Elus du territoire se sont fortement mobilisés pour envisager des solutions les plus adaptées. Monsieur le Président fait le point, notamment sur la commune de Patay et à proximité de la base aérienne de Bricy.

Monsieur DUMAS précise que la réouverture de la ligne est importante pour le territoire. Cependant, il partage l'inquiétude des Elus sur les fermetures de passages à niveau étant lui-même concerné sur la Commune d'Ingré. Il souhaite que des solutions techniques simples soient trouvées et ne souhaite pas une approche mathématique en fonction des risques.

Monsieur BRACQUEMOND s'associe aux propos de Monsieur DUMAS. Il souligne l'importance de cette ligne pour l'intercommunalité et le Pays mais reste vigilant sur les projets d'aménagement.

➤ Gaspillage alimentaire.

Madame DUBRULLE fait le point sur la consultation en cours pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle précise qu'une consultation est en cours pour 5 lots :

- Lot 1 : diagnostic territorial de la restauration collective du Pays Loire Beauce,
- Lot 2 : accompagnement individualisé de 5 établissements pilotes, à savoir la cuisine centrale de Beaugency, les restaurants scolaires de Meung sur Loire, de Saint Ay, du regroupement scolaire Huisseau sur Mauves – Baccon – Coulmiers – Rozières en Beauce et l'ESAT d'Auvilliers à Artenay,
- Lot 3 : conseils et animations pour la sensibilisation des convives,
- Lot 4 : cycle de formation et d'information des acteurs locaux,
- Lot 5 : assistance pour la structuration et l'animation d'un club des acteurs locaux (infructueux)

Madame DUBRULLE précise que les auditions auront lieu le 26 septembre prochain.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De l'autoriser à signer les marchés des différents lots,
- De solliciter les différents financeurs : DRAAF, ADEME, TEPCV et programme Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-31**).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Chevilly pour son accueil.

La séance est levée à 19h20.